

# *Marie-Estelle Scalabrini*



## *Acte de mariage*

M. G Seigneur de la Motte et son épouse, et contre vingt-trois francs.  
Notaire n° 11. Publication dans la paroisse de mariage faite au prêtre  
messanche notre chose Paroissiale entre Notaire Bouscaren, et  
M. G. de la Motte, fils, magistrat de Joseph Etienne Bouscaren notaire,  
Marie Estelle étole paroissiale de cette paroisse d'autre part, et Etienne  
Reulbrini. Estelle Reulbrini, fille magistre de Ferdinand et Scalini  
au culte catholique, et le Domestique de la Motte et catholique  
une paroissiale d'autre part, le dispensation demandée au  
troisième degré de consanguinité étole denier le denier  
de mariage ayant été accordée par la Grandeur  
monseigneur Paul Laffitte, bâti pasteur d'Albigny-  
le-ville le vingt-cinquième d'août dernier, me  
s'illustre devant ceux qui participeront au  
dit mariage. Nous prêtre, monseigneur, bâti de  
cette paroisse, avons reçu leur demande commun  
ment de mariage et leur avons donné la  
Bénédiction Nuptiale en présence de Joseph  
Etienne Bouscaren, père de l'épouse, qui avec l'époux  
et l'épouse auroit signé, et de Ferdinand  
Reulbrini, père de l'épouse monseigneur  
avec l'épouse et quelques amis  
Lecture faite.

Maris ester. Salabini.  
Genuinatio. scalabini  
affred. Salabini  
Emma scalabini

W. Manache. Proc.

***Transcription***

Le cinq septembre mil huit cent quatre vingt dix-huit, vû la publication d'un ban de mariage faite au prône de notre Messe Paroissiale entre Nectaire Rousseau, cultivateur, fils majeur de Joseph Octave Rousseau rentier, et de Julie Lussier de cette paroisse d'une part, et Marie-Estèle Scalabrini, fille majeure de Ferdinand Scalabrini, cultivateur, et de Domithilde Racicot de cette même paroisse d'autre part, la dispense du deux au troisième degré de consanguinité et de deux bans de mariage ayant été accordée par Sa Grandeur Monseigneur Paul LaRoque, Évêque de Sherbrooke en date du vingt-cinq d'août dernier, ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, Nous prêtre soussigné, Curé de cette paroisse, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la Bénédiction Nuptiale en présence de Joseph Octave Rousseau, père de l'époux, qui avec l'époux a déclaré ne savoir signer, et de Ferdinand Scalabrini, père de l'épouse soussigné avec l'épouse et quelques amis. Lecture faite.

Marie-Estelle Scalabrini      Ferdinando Scalabrini      Alfred Scalabrini      Emma Scalabrini  
W. Morache, prêtre

***Explication de la dispense de consanguinité***

À l'acte de mariage de Marie-Estelle et de Nectaire Rousseau on accorde une dispense du deux au troisième degré de consanguinité. Le lien de parenté entre les deux époux se situait au niveau de la grand-mère de Marie-Estelle et du père de Nectaire. La grand-mère de Marie-Estelle était Estelle Rousseau épouse d'Israël Racicot. Estelle Rousseau était la sœur de Joseph Octave Rousseau, le père de Nectaire. Donc, Marie-Estelle a épousé le cousin germain de sa mère.

Réal Scalabrini